



*CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE
POPULAIRE*

*RAPPORT AUX COMPTES
2019*

RAPPORT DU PRESIDENT

Didier Berberat – Président du Conseil d'administration

Comme tous les domaines, celui de la prévoyance, qu'elle soit individuelle (3^e pilier, libre à chacun) ou professionnelle (2^e pilier, géré conjointement par les employés et l'employeur), a son jargon, sa collection de termes plus ou moins techniques, et plus ou moins récurrents. Il en est un qu'il faut utiliser, inévitablement, à l'heure de faire le bilan de l'exercice 2019. Ce mot, c'est « volatilité ». Désignant, dans le sens commun, la « capacité de voler », l'« aptitude à se volatiliser », il renvoie, dans la bouche des professionnels de l'investissement, à l'instabilité des marchés financiers, à la grande réactivité des valeurs boursières – bref, à une certaine tendance qu'ont les placements à faire le yoyo.

Un exercice exceptionnel

Faire le yoyo ? Souvenez-vous, l'an passé, nous parlions ici même du rendement annuel des placements de la CCAP, et déplorions un exercice « plutôt décevant » (-2.3%), alors qu'à fin 2017, la performance était positive de façon marquée (6.7%). Fin 2019, c'est à nouveau un mouvement contraire qui a été enregistré, et dans des proportions, il faut bien le dire, tout à fait exceptionnelles. Au 31 décembre, en effet, notre fortune s'était bonifiée de 7.8%, un niveau de performance qui est inédit, en tous les cas si l'on considère l'historique des rendements de ces vingt dernières années.

Cette performance réjouissante a une explication. En 2019, les banques centrales sont restées très actives, augmentant la masse d'argent en circulation pour « soutenir l'économie ». Avec des taux d'intérêt, en conséquence, au plus bas, couplés à l'aplatissement des rendements obligataires, les actions ont attiré les investisseurs à la recherche de rendements. En outre, les inquiétudes liées aux risques politiques (Brexit, Italie) et aux tensions commerciales sino-américaines se sont apaisées, pour un temps tout au moins. Le résultat est que les marchés boursiers ont battu tous les records. Les trois principaux indices suisses, par exemples, se sont envolés, à l'image du plus important, le Swiss Market Index (SMI), gonflé de +26% en 2019. Le Swiss Leader Index (SLI), qui regroupe les trente valeurs vedettes de la Bourse, affiche une progression identique. Le Swiss Performance Index (SPI), qui rend compte du marché, élargi s'est bonifié de +31.7%. Pendant ce temps, en Amérique, le Nasdaq (+32%) et le S&P (+29%) réalisaient leurs plus fortes hausses annuelles depuis 2013, et le Dow Jones gagnait, quant à lui, +22%, sa plus forte progression depuis 2017.

Il me semble que deux remarques importantes doivent être faites sur notre performance 2019 et, plus largement, sur ce phénomène de volatilité que nous constatons. Tout d'abord, nous pouvons nous réjouir d'avoir vu notre « 3^e cotisant » (qui désigne la contribution du placement de la fortune au financement de nos engagements) bien performer en 2019. Il en résulte un degré de couverture (niveau de financement effectif des engagements) renforcé qui dépasse désormais les 112%, et une réserve de fluctuation de valeur (justement destinée à amortir la volatilité) confortable, qui se situe à 81% de son niveau cible. Ces chiffres ont un sens : la santé financière de la CCAP est solide, nos engagements sont couverts, nous avons de la marge de manœuvre, et nous sommes en posture confortable pour envisager l'avenir.

Cependant, en prenant un peu de recul, la volatilité constatée doit nous pousser à la prudence. A la CCAP, cette prudence se traduit en termes d'organisation et de stratégie. Au niveau de l'organisation, le Conseil d'administration de la CCAP, qui est le responsable effectif de la gestion de sa fortune, œuvre dans le cadre d'un règlement de placements, et s'appuie sur des compétences tant internes (la Commission de placements) qu'externes (principalement, Retraites Populaires, à Lausanne). Au niveau de la stratégie, bien évidemment dans le respect du cadre légal de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), la CCAP a mis en place une approche fortement diversifiée, qui se caractérise par une part relativement limitée d'investissement en actions (un peu moins de 25%). A noter que cette part limitée d'actions explique que notre portefeuille d'investissement offre une bonne résistance à la volatilité : pour le dire simplement, si l'on regarde les performances de ces dernières années, nous avons moins fait le yoyo que les marchés, et que d'autres fonds de prévoyance.

Responsabilité

Si « volatilité » est un mot très utilisé en ce moment dans la prévoyance, le terme « responsabilité » en est un autre. Puisque nous avons abondamment parlé d'investissement, je voudrais conclure par un mot sur notre politique d'investissement socialement responsable (ISR), une politique que nous avons poursuivie en 2019. De part son activité d'investissement, la CCAP a un impact sur la société et sur le monde qui l'entoure. Cet impact doit être respectueux et durable, parce que tous les déséquilibres se révèlent, au final, destructeur de valeur. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, en collaboration avec des spécialistes externes (Retraites Populaires à Lausanne, Ethos Services à Genève, Conser Invest à Genève), nous avons mis en place une démarche ISR qui se décline en quatre axes :

1. l'engagement actionnarial (par le dialogue et l'exercice des droits de vote) ;
2. l'intégration de critères de durabilité dans la sélection et le suivi des placements ;
3. l'inclusion, c'est-à-dire le choix d'investissements alliant impact positif et rendement ;
4. enfin, l'exclusion, à savoir le retrait du portefeuille d'entreprises sensibles, par exemple en matière d'armement.

Non sans saluer, comme j'aime à le faire, le travail et l'engagement des équipes et des organes de la CCAP, je vous remercie infiniment de votre confiance, et vous souhaite bonne lecture des comptes de l'année 2019.

Didier Berberat

Président du Conseil d'administration



Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision
à la Commission de contrôle

Comptes annuels 2019

Rapport de l'organe de révision à la Commission de contrôle de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (CCAP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la CCAP et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la CCAP offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à notre mandat, nous avons également procédé aux vérifications dans certains domaines en lien avec les art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Noé Vuille
Expert-réviseur agréé

Neuchâtel, le 19 novembre 2020

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



PITTET ASSOCIÉS

Société de conseil

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'EXERCICE 2019

Selon le cahier des charges qui régit notre activité auprès de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : la CCAP ou la Caisse), la mission ordinaire de l'actuaire-conseil consiste principalement à contrôler les éléments de nature actuarielle qui interviennent dans le bouclage annuel de la Caisse.

La CCAP est une institution qui pratique l'assurance sur la vie. A ce titre, elle est tenue d'inscrire au passif de son bilan le montant des réserves techniques relatives à l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère et garantit. Les réserves techniques, composées principalement des réserves mathématiques (capitaux de prévoyance), représentent la valeur des engagements actuariels (capitaux de prévoyance et provisions techniques) de la CCAP vis-à-vis de ses assurés. Nos contrôles concernant le bouclage de l'exercice 2019 ont donc porté essentiellement sur l'exactitude et l'intégralité des réserves techniques au 31 décembre 2019.

Les contrôles par sondages qui ont été effectués en date du 27 août 2020 montrent que les réserves techniques de la CCAP, à la fin de l'exercice sous revue, sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt technique) en vigueur. Le résultat de nos contrôles ainsi que nos commentaires détaillés font chaque année l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'administration de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CCAP s'élevaient à **CHF 259'091'347.-** pour les assurances individuelles, à **CHF 679'728'849.-** pour les assurances collectives dont CHF 596'828'329.- pour les passifs résultant de contrats d'assurance, soit au total à **CHF 938'820'197.-** (assurances individuelles et collectives et passifs résultant de contrats d'assurance), au 31 décembre 2019. Ils ont augmenté de **CHF 57'368'479.-** ou de **6.5 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent. En 2018, les engagements actuariels avaient augmenté de 4.6 %.

Selon les comptes 2019 audités de la CCAP, le degré de couverture s'élève à **112.22 %** au 31 décembre 2019. Il était de 107.06 % à la fin 2018.

Stéphane Riesen
Directeur général
Expert agréé LPP (expert exécutant)

Sébastien Viquerat
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

Lausanne, le 24 novembre 2020

| | Annexe Chiffre | 31.12.2019 CHF | 31.12.2018 CHF |
|--|-------------------|-------------------------|-----------------------|
| ACTIF | | | |
| Placements | 6.7 | | |
| Liquidités | | 33'865'728.70 | 48'428'754.81 |
| Marché monétaire | | 0.00 | 783'478.08 |
| Obligations | | 311'411'692.83 | 248'322'440.88 |
| Obligations convertibles | | 15'111'006.01 | 23'869'813.70 |
| Actions | | 257'776'404.17 | 207'142'150.08 |
| Immobilier indirect | | 53'259'598.55 | 46'228'142.82 |
| Immobilier direct | 6.4 | 208'089'795.60 | 202'057'380.70 |
| Créances hypothécaires | 6.5 | 76'420'360.82 | 73'130'023.91 |
| Participations et prêts divers | 6.6 | 18'502'658.50 | 18'942'675.50 |
| Placements alternatifs | | 56'703'949.98 | 54'397'533.94 |
| Placements privés | | 26'750'132.11 | 24'965'570.69 |
| Placements infrastructure | | 7'812'762.51 | 6'513'375.35 |
| Instruments financiers dérivés | 6.8 | 2'620'185.96 | 9'828'586.05 |
| | | 1'068'324'275.74 | 964'609'926.51 |
| Compte de régularisation actif | 7.1 | 3'906'644.00 | 4'102'797.04 |
| Actifs provenant de contrats d'assurance | 5.2 | 9'271'412.00 | 10'582'032.00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 1'081'502'331.74 | 979'294'755.55 |
| PASSIF | | | |
| Engagements | | | |
| Prestations de libre passage, prestations échues et rentes | 7.2 | 486'197.05 | 401'046.70 |
| Engagements envers CCAP Fondation de prévoyance | 7.3 | 10'480'607.22 | 19'629'198.62 |
| Autres dettes | 7.4 | 2'361'344.37 | 2'137'982.47 |
| | | 13'328'148.64 | 22'168'227.79 |
| Compte de régularisation passif | 7.5 | 12'764'082.15 | 11'637'525.13 |
| Provisions non techniques | 7.6 | 1'837'737.40 | 1'787'367.90 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | | | |
| Capital de prévoyance des assurés actifs | 5.3 | 300'573'907.10 | 287'241'554.85 |
| Capital de prévoyance pour les rentiers | 5.5 | 12'697'674.00 | 11'676'664.00 |
| Passifs résultant de contrats d'assurance (Fondation) | 5.11 | 596'828'328.90 | 561'259'748.65 |
| Provisions techniques | 5.8 | 28'720'286.50 | 21'273'750.00 |
| | | 938'820'196.50 | 881'451'717.50 |
| Réserve de fluctuation de valeurs | 6.3 | 114'752'167.05 | 62'249'917.23 |
| Capital de la fondation, fonds libres / Découvert | | | |
| Situation en début de période | | 0.00 | 0.00 |
| Excédent de produits (+) / de charges (-) | | 0.00 | 0.00 |
| Situation en fin de période | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL DU PASSIF | | 1'081'502'331.74 | 979'294'755.55 |

| | Annexe | 2019 | 2018 |
|---|---------|-----------------------|-----------------------|
| | Chiffre | CHF | CHF |
| + Cotisations et apports ordinaires et autres | | | |
| Primes périodiques | | 23'033'926.20 | 22'775'107.00 |
| | | 23'033'926.20 | 22'775'107.00 |
| + Prestations d'entrée | | | |
| Apports de libre passage | | 16'923'222.84 | 12'584'140.07 |
| Primes uniques | | 5'193'013.50 | 3'896'585.00 |
| Remboursement de versements anticipés pour EPL / Divorce | | 70'000.00 | 215'925.85 |
| | | 22'186'236.34 | 16'696'650.92 |
| + Primes d'assurance de CCAP Fondation de prévoyance | 7.7 | 94'988'443.31 | 79'131'170.24 |
| = Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée | | 140'208'605.85 | 118'602'928.16 |
| - Prestations réglementaires | | | |
| Rentes de vieillesse | | -858'252.40 | -798'747.50 |
| Rentes de survivants | | -12'254.40 | -19'971.60 |
| Rentes d'invalidité | | -274'206.50 | -289'418.35 |
| Autres prestations réglementaires | | -42'237.80 | -6'154.00 |
| Prestations en capital à la retraite | | -2'300'457.95 | -2'155'113.20 |
| Prestations en capital en cas de vie | | -19'955'998.30 | -8'276'597.35 |
| Prestations en capital au décès et à l'invalidité | | -1'311'298.85 | -1'131'458.85 |
| | | -24'754'706.20 | -12'677'460.85 |
| - Prestations extra-réglementaires | | 0.00 | 0.00 |
| - Prestations de sortie | | | |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | | -4'238'351.50 | -3'259'581.35 |
| Rachats de polices d'assurance | | -2'810'361.77 | -2'040'846.01 |
| Versements anticipés pour EPL / Divorce | | -419'285.45 | -273'437.70 |
| | | -7'467'998.72 | -5'573'865.06 |
| - Prestations d'assurance de CCAP Fondation de prévoyance | 7.7 | -67'026'611.54 | -67'839'268.05 |
| = Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés | | -99'249'316.46 | -86'090'593.96 |
| +/- Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations | | | |
| Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prév. assurés actifs | 5.3 | -13'332'352.25 | 370'126'315.15 |
| Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prév. rentiers | 5.5 | -2'331'630.00 | 140'130'251.00 |
| Dissolution (+) / Constitution (-) des passifs résultant de contrats d'assurance (excédents) | 5.10 | 0.00 | 12'117'586.90 |
| Dissolution (+) / Constitution (-) des passifs résultant de contrats d'assurance (Fondation) | 5.11 | -35'568'580.25 | -561'259'748.65 |
| Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques | 5.8 | -7'446'536.50 | -831'752.00 |
| | | -58'679'099.00 | -39'717'347.60 |

| | Annexe Chiffre | 2019 CHF | 2018 CHF |
|---|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| + Produits de prestations d'assurance | | | |
| Prestations d'assurances | | 3'267'659.70 | 6'174'645.40 |
| Part aux bénéfices des assurances | | 0.00 | 119'000.00 |
| | | 3'267'659.70 | 6'293'645.40 |
| - Charges d'assurances | | | |
| Primes d'assurance, part risques | | -3'841'730.00 | -3'568'757.00 |
| Primes d'assurance, part frais de gestion | | -470'990.00 | -432'680.00 |
| Primes uniques d'assurance, réserve risques | | -350'000.00 | -100'000.00 |
| Cotisations au Fonds de garantie | | 2'337.65 | -2'337.65 |
| | | -4'660'382.35 | -4'103'774.65 |
| = Résultat net de l'activité d'assurance | | -19'112'532.26 | -5'015'142.65 |
| +/- Résultat net des placements | 6.11 | | |
| Liquidités | | -140'964.53 | -32'500.16 |
| Marché monétaire | | -1'723.68 | -4'201.56 |
| Obligations | | 12'668'041.39 | -2'530'699.77 |
| Obligations convertibles | | 1'278'192.03 | -1'921'682.13 |
| Actions | | 51'747'845.76 | -20'891'649.93 |
| Immobilier indirect | | 7'533'744.93 | 1'177'840.96 |
| Immobilier direct | | 6'003'172.34 | 5'939'006.75 |
| Créances hypothécaires | | 1'451'545.20 | 1'459'130.10 |
| Participations et prêts divers | | 460'489.00 | 486'899.40 |
| Placements alternatifs | | 3'686'728.66 | -1'403'890.03 |
| Placements privés | | 3'161'630.43 | 3'725'530.06 |
| Placements infrastructure | | 409'666.04 | 453'016.14 |
| Instruments financiers dérivés | | -3'614'611.59 | -2'002'062.02 |
| Frais d'administration et de gestion de fortune | 6.12 | -5'558'951.06 | -6'119'780.54 |
| | | 79'084'804.92 | -21'665'048.73 |
| +/- Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques | | -202'015.65 | 17'494.65 |
| + Autres produits | 7.8 | 91'733.13 | 95'377.55 |
| - Autres frais | 7.9 | -184'789.99 | -289'354.93 |
| - Frais d'administration | | | |
| Frais administratifs généraux | | -5'321'949.33 | -5'433'374.04 |
| Marketing et publicité | | -295'139.30 | -275'199.60 |
| Courtage | | -1'444'254.20 | -1'051'393.35 |
| Organe de révision et expert en matière de prévoyance | | -91'620.50 | -86'159.40 |
| Autorité de surveillance | | -21'987.00 | -16'798.10 |
| | | -7'174'950.33 | -6'862'924.49 |
| = Excédent de produits (+) / de charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs | | 52'502'249.82 | -33'719'598.60 |
| +/- Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs | | -52'502'249.82 | 33'719'598.60 |
| = Excédent de produits (+) / de charges (-) | | 0.00 | 0.00 |